



Jean-Claude Sinner

Conseiller de
Gouvernement,
Ministère de l'Intérieur
et de l'Aménagement
du Territoire, DATer,
Grand-Duché de Luxembourg



Comment se développe la gouvernance transfrontalière sur les frontières du Luxembourg et notamment avec la Lorraine ?

En matière de gouvernance transfrontalière, trois GECT sont en cours de préparation. Le premier, le plus avancé, sera chargé de la gestion du programme Interreg IVA "Grande Région" (la décision a été prise tant sur le plan politique qu'administratif). Il constitue d'ailleurs la seule application connue d'un GECT pour ce genre de mission en Europe. Un deuxième projet concerne le site Alzette/Belval. Il y a une forte volonté politique, et les documents fondateurs (statuts) sont en cours de rédaction. Ce GECT réunira côté luxembourgeois l'Etat et quatre communes et, côté français, la préfecture, le conseil régional de Lorraine, deux conseils généraux et la communauté de communes Pays-Haut Val d'Alzette. Il aura une mission stratégique de développement des relations dans le but de faire émerger des projets communs sur l'agglomération transfrontalière autour du site. Quelques questions restent encore à régler comme la distribution des voix entre les parties prenantes. Enfin, un autre GECT pourrait voir le jour dans le but d'organiser et de structurer (avec budget, personnel...) la coopération institutionnalisée entre les dix partenaires du Sommet de la Grande Région : l'Etat luxembourgeois, les deux Länder frontaliers allemands, la région wallonne, les communautés française et germanophone de Belgique et côté français, la préfecture, la région Lorraine, et les CG 54, 57 et 55.

Pouvez-vous citer quelques projets portés dans le cadre d'Interreg IVA ?

Plusieurs projets ont déjà été approuvés. Une coopération entre les universités des trois pays doit par exemple favoriser l'intégration des cours, la reconnaissance des diplômes, la mobilité des étudiants et des professeurs au sein de la Grande Région. D'autres projets concernent la création d'un réseau de parcs naturels, la coopération en matière de santé ou encore la mise en place d'une promotion commune du tourisme en Grande Région... Des projets culturels, suite à l'année 2007 "Luxembourg capitale européenne de la culture" seront également menés.

La coopération transfrontalière au Luxembourg

Situé entre l'Allemagne, la Belgique et la France, le Grand-Duché de Luxembourg a engagé depuis un quart de siècle une profonde mutation de son économie, passant d'un tissu productif basé sur la sidérurgie à un développement axé aujourd'hui sur les secteurs tertiaire et financier. La coopération transfrontalière constitue un réel enjeu de développement pour ce petit pays de 2586 km² et de 486 000 habitants.

Entre le nord et le sud, les frontières sont très différentes : au nord avec la Belgique et l'Allemagne, elles sont principalement rurales et sillonnées d'espaces naturels protégés. Au sud, avec la France, elles sont à l'inverse largement industrialisées et urbanisées, surtout dans la partie ouest avec les deux agglomérations transfrontalières de Longwy et de Villerupt/Audun-le-Tiche/Alzette-Belval.

Pour l'ensemble du pays, ce sont plus de 140 000 travailleurs qui franchissent chaque jour la frontière : la moitié viennent de France, un quart de Belgique et un autre quart d'Allemagne. Sur les frontières françaises, ces flux représentent plus de 70 000 personnes qui sont attirées par des emplois et des salaires plus attractifs au Luxembourg. Ces déplacements quotidiens posent des problèmes en termes de transports et de logement. Les autoroutes sont régulièrement saturées et les trains sont surchargés. Malgré une "grille ferroviaire" très développée aux heures de pointe, l'offre transfrontalière ne suffit pas et son développement se heurte à d'importants problèmes notamment liés au stationnement dans les gares françaises. Les répercussions en terme de logement sont également conséquentes et le Luxembourg, qui fait face à des prix de l'immobilier élevés et à une forte densité de population, ne parvient pas à faire migrer résidentiellement les frontaliers de son côté de la frontière.

Mais la coopération transfrontalière sur l'ensemble des frontières du Luxembourg ne se limite pas aux questions de flux de travailleurs et de logement. Au sein de la "Grande Région",



Le site d'Alzette/Belval

territoire de 65 401 km² et 11,351 millions d'habitants, elle réunit de façon multilatérale l'ensemble des acteurs institutionnels : les Länder allemands de la Sarre et de la Rhénanie-Palatinat, la région Lorraine, la région wallonne, les communautés française et germanophone de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Chaque année, les "sommets" de la Grande Région impulsent la coopération et donnent lieu à des résolutions et projets menés en commun.

Sur le terrain, la coopération peut également être bi ou trilatérale. L'un des projets phare sur la frontière avec la France est la reconversion d'une ancienne friche sidérurgique sur le site d'Alzette/Belval. Ce vaste projet, porté par le Grand-Duché, a entrepris la construction d'une "ville nouvelle" avec des équipements culturels et commerciaux (un supermarché, un cinéma...), deux des trois facultés de l'Université du Luxembourg, un lycée (aujourd'hui en cours de construction), l'implantation d'activités administratives et économiques... A terme, la création de 50 000 logements et de 20 000 emplois sont prévus (2000 emplois ont déjà été créés). Ce projet représente une réelle opportunité de développement pour le territoire transfrontalier et afin d'y associer les collectivités françaises et d'engager une stratégie commune de développement, un GECT est en cours de création.

Signature d'un SMOT transfrontalier

Jean-Pierre Masseret, président de la région Lorraine, Lucien Lux, ministre des transports du Grand-Duché de Luxembourg et Bernard Niquet, préfet de région, ont présenté le 8 janvier 2009 un nouveau Schéma de MObilité Transfrontalière (SMOT) destiné à faire face à l'augmentation croissante des déplacements transfrontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg.

Ce SMOT définit un programme d'actions concrètes afin d'anticiper la hausse des flux liés aux déplacements transfrontaliers. Il propose des solutions qui développent l'intermodalité,

les transports collectifs et le covoiturage.

L'objectif est notamment d'augmenter progressivement la part modale des transports alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs et covoiturage) à 15, 20 puis 25% de l'ensemble des déplacements Lorraine-Luxembourg.

D'autres mesures prévoient par exemple l'augmentation de la capacité du réseau ferroviaire, la construction de nouvelles gares et parking périphériques et le développement de nouvelles lignes d'autocars transfrontalières...



La contribution de l'EUROMOT au livre vert sur la cohésion territoriale

La politique de cohésion territoriale européenne constitue une chance non seulement pour renforcer l'efficacité et la cohérence des politiques communautaires, mais également pour assurer un développement harmonieux du territoire européen tout en valorisant sa diversité.

Avec l'ouverture du débat sur le livre vert relatif à la cohésion territoriale, la Commission a choisi de valoriser la richesse des expériences des différents acteurs en Europe. La MOT et l'EUROMOT ont contribué à cette réflexion sur la base de leur expérience concrète en matière de coopération transfrontalière. Cette contribution plaide en faveur du développement de territoires intégrés sur les frontières européennes, territoires qui

constituent de puissants facteurs de régulation des déséquilibres, d'intégration du territoire européen et de pacification des frontières externes de l'Europe. Aussi, pour favoriser le développement de "projets de territoires transfrontaliers" et l'organisation pour ce faire d'une gouvernance locale "multi niveaux", l'EUROMOT préconise des mesures concrètes. Voici quelques extraits de sa contribution :

L'Union européenne peut-elle favoriser la cohésion territoriale ? De quelle manière peut-elle y contribuer tout en respectant le principe de subsidiarité ?

L'Union européenne peut favoriser la cohésion territoriale tout en respectant le principe de subsidiarité :

- en mettant au rang des priorités de cette politique un soutien fort au développement des projets de territoire transfrontaliers facteur d'intégration et de cohésion économique et sociale de l'Europe,
- en facilitant la convergence et la coordination des politiques locales, régionales, nationales et européennes vers ces territoires de proximité par l'intermédiaire des programmes européens,
- en favorisant la création des GECT sur les frontières européennes, notamment ceux dédiés à la mise en œuvre de programmes d'actions aux services des populations locales et en facilitant leur mise en réseau,
- en renforçant l'axe "structuration territoriale" du volet transfrontalier de l'Objectif coopération territoriale européenne (enveloppe globale) pour privilégier financièrement les stratégies communes d'intégration territoriale,
- en donnant une prime à l'intégration des territoires transfrontaliers sous la forme d'une subvention globale selon des critères à définir en amont en fonction du degré d'intégration des actions,
- en soutenant les réseaux type MOT/EUROMOT susceptibles d'apporter une assistance technique opérationnelle aux projets de territoire transfrontaliers, de favoriser la création et la mise en réseau des GECT [...], d'organiser des programmes de formation [...] ou de développer une stratégie pour une assistance technique aux projets.

De nouvelles formes de coopération territoriale sont-elles nécessaires ?

Il serait particulièrement intéressant de développer des outils spécifiques susceptibles de répondre à l'enjeu européen des agglomérations transfrontalières (et autres espaces transfrontaliers de proximité) en permettant :

- de prendre en compte les besoins d'observation des territoires transfrontaliers à une échelle de proximité,
- de faire des agglomérations transfrontalières des lieux de convergence des politiques nationales et communautaires dans le cadre de démarches stratégiques européennes,
- de mettre en réseau les agglomérations transfrontalières à l'échelle européenne.

Il serait enfin pertinent de prévoir un droit à l'expérimentation pour développer la dynamique et la créativité en termes de coopération territoriale, et plus spécialement dans son application dans les territoires transfrontaliers.

De quelle manière la coordination entre les politiques territoriales et sectorielles peut-elle être améliorée ?

Il est nécessaire d'optimiser, d'approfondir et d'élargir l'analyse des potentiels socio-économiques transfrontaliers afin de pouvoir développer des stratégies bien fondées. Dans ce cadre, les références territoriales devraient constituer la base de toute mesure sectorielle, ce qui implique des conceptions intégrées du développement de chaque territoire. Ceci peut être renforcé par des primes à l'intégration.

Une meilleure coordination des Directions sectorielles de la Commission européenne et la définition de politiques territoriales transversales pourraient largement faciliter ce nécessaire croisement entre politiques territoriales et politiques sectorielles.

Actes

Les Actes des rencontres européennes "Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien" (Lille, 8 et 9/11/2007) ont été publiés en allemand. www.espaces-transfrontaliers.eu

Séminaire

Le premier séminaire thématique du projet URBACT 'EGTC' est organisé le 12 mars à Chaves au Portugal sur le thème : "Les agglomérations transfrontalières : renforcer la gouvernance interne". www.urbact.eu/egtc

France/Allemagne

Le secrétaire d'Etat français aux Affaires européennes, Bruno Lemaire et son homologue allemand, le ministre Günter Glos, se sont rencontrés le 3 février pour évoquer l'avenir de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau. Bruno Lemaire a affirmé à cette occasion que "l'essentiel de la construction européenne doit passer par des coopérations partagées, par des gestes concrets qui changent la vie de nos concitoyens. [...] Dans le domaine des transports, de la santé, de la police, de la justice, les citoyens attendent des solutions à leurs problèmes".

Libre circulation

Les Suisses ont largement approuvé, le 8 février 2009, la reconduction et l'extension à la Bulgarie et à la Roumanie des accords sur la libre circulation des travailleurs avec l'UE. Ceux-ci ont permis, depuis 2002, à 200 000 Européens de travailler en Suisse.

Revue de presse

■ Urgences - Les secours transfrontaliers facilités, L'Alsace, 11 février

"Avancée sensible pour les secours d'urgences dans le bassin transfrontalier Alsace-Bade-Würtemberg-Rhénanie-Palatinat : des conventions signées hier font sauter des barrières procédurales et juridiques..."

■ Tram - A l'est, du nouveau, L'Alsace, 13 février

"L'extension du réseau de tramway vers le Port du Rhin et Kehl dominera le conseil de la CUS aujourd'hui..."

■ Les élus de France voisine créent un comité de soutien au CEVA, Tribune de Genève, 31 janvier

"Jamais on n'avait vu une telle brochette d'élus rassemblés autour d'un projet. Hier, lors de la création du comité Pro-CEVA France, ils étaient une dizaine autour de la table sans compter ceux présents dans l'assemblée, réunie dans le salon des mariages de la mairie d'Annemasse. L'union ainsi scellée dépasse les frontières politiques et géographiques..."

■ Première conférence des régions européennes frontalières de la Suisse, Le Progrès, 2 février

"Les régions européennes frontalières de la Suisse [...] ainsi que les 26 cantons suisses et les représentants de la Confédération helvétique, sont invitées vendredi 6 février à la première "Conférence des régions européennes frontalières de la Suisse", dans les locaux du conseil régional à Besançon..."

■ Les relations entre Monaco et la France en question, Nice Matin, 10 février

"La commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière entre Monaco et la France, instituée par la commission de Coopération franco-monégasque du 31 janvier 2005, s'est réunie pour la troisième fois [...] afin d'aborder les sujets d'intérêts communs entre Monaco et la France..."

